



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 mai 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 mai 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 juin 2006

**Dossier 'Marais de Galuchet' : acquisition de M. et Mme BRAULT-
MICHEL Serge - KY 46 ET KZ 31**

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

*Adjoint*s :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA, M. Michel GENDREAU

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Elsie COLAS.
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Isabelle RONDEAU, M. Alain GARCIA, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mai 2006

DELIBERATION D20060192

BRAULT-MICHEL Serge - KY 46 ET KZ 31

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,

Les Marais de Galuchet et la Plante ont été endommagés à la suite de la tempête du 27 décembre 1999, et connaissent depuis cette date, des difficultés de remise en état.

L'intervention de plusieurs partenaires et notamment le Parc Interrégional du Marais Poitevin ainsi que la Direction Régionale de l'Environnement, a permis de créer, sur cinq années (2004-2008), un « programme de conservation d'une entité de marais aux portes de la Ville de Niort et du Marais poitevin » afin d'assurer la remise en état et la préservation de la faune et de la flore particulièrement intéressantes dans le secteur du Marais de Galuchet et de la Plante.

Afin d'adhérer à ce programme et faciliter la remise en état et l'entretien écologique de ces sites, il convient que la collectivité soit propriétaire des terrains concernés.

Dans le cadre des acquisitions foncières nécessaires, Mr et Mme BRAULT-MICHEL ont donné leur accord pour céder leurs parcelles sises l'une au lieudit « Prairie de Galuchet » cadastrée section KY n° 46 pour une superficie de 14 a 92 ca, et l'autre « Rue des Marais » cadastrée section KZ n° 31 pour une superficie de 51 a 72 ca.

Cet accord est intervenu sur la base de :

- Valeur du terrain KZ n° 31 (0,13 €/m ²).....	672,36 €
- Valeur des arbres existants sur la parcelle.....	1 536,20 €
- Sous-total.....	2 208,56 €

- Valeur du terrain KY n° 46 (0,09 €/m ²).....	134,28 €
--	-----------------

- Prix global pour cette opération.....	<u>2 342,84 €</u>
---	--------------------------

conformément à l'avis délivré par le Service du Domaine.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition aux conditions énoncées ci-dessus, et qui ont fait l'objet d'une promesse de cession ;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Maître TABARD Notaire associé à NIORT.

Tous les frais afférents à cette acquisition seront imputés au Budget Espaces Verts 8200 3013 8311 2312

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER